

**DEUXIÈME CONFÉRENCE DES HAUTES PARTIES
CONTRACTANTES AU PROTOCOLE V RELATIF
AUX RESTES EXPLOSIFS DE GUERRE, ANNEXÉ
À LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU
LA LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES
ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ÊTRE
CONSIDÉRÉES COMME PRODUISANT
DES EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU
COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION**

CCW/P.V/CONF/2008/5
6 novembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Genève, 10 et 11 novembre 2008

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

Examen de l'état et du fonctionnement du Protocole

**RAPPORT SUR LE MASQUE DE SAISIE ÉLECTRONIQUE PASSE-PARTOUT
À UTILISER POUR APPLIQUER L'ARTICLE 4**

Soumis par le Coordonnateur¹ chargé de la question du masque de saisie électronique passe-partout à utiliser pour appliquer l'article 4, conformément au paragraphe 34 du Document final, et de la présentation de rapports nationaux conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de l'article 10 du Protocole

1. Lors de la réunion informelle d'experts (2-4 juillet 2008), le Coordonnateur a présenté le document de travail 6, dans lequel figurait une version révisée du masque de saisie électronique passe-partout à utiliser pour appliquer l'article 4. Ce projet de masque a été élaboré sur la base des observations formulées par les délégations et des exposés prononcés au cours de la réunion. Les États parties et les observateurs ont été invités à faire des commentaires et des suggestions de sorte que le présent document puisse être élaboré sous sa forme définitive avant la deuxième Conférence des Hautes Parties contractantes.

2. À la suite de la Réunion d'experts, le Coordonnateur a reçu des observations de la part d'un seul État partie. Compte tenu des débats tenus lors de la Réunion d'experts et des contributions reçues ultérieurement, une version révisée du masque de saisie électronique passe-partout à utiliser pour appliquer l'article 4, datée du 1^{er} octobre 2008, a été établie. Ce projet de masque de saisie est annexé au présent rapport en vue d'être transmis à la deuxième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, afin que celle-ci l'examine plus avant et prenne les décisions qui conviennent.

¹ Conformément à la décision pertinente de la première Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, telle qu'elle figure au paragraphe 40 c) de son document final (CCW/P.V/CONF/2007/1), la coordination des débats relatifs au masque de saisie électronique passe-partout à utiliser pour appliquer l'article 4, conformément au paragraphe 34 du Document final, et à la présentation de rapports nationaux conformément à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de l'article 10 du Protocole a été assurée par M. D. B. Venkatesh Varma, de l'Inde.

3. Conformément à la décision pertinente prise par la première Conférence, telle qu'elle figure aux paragraphes 33 et 34 de son Document final, le Coordonnateur recommande à la deuxième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V de prendre les décisions suivantes:

- i) Approuver le masque de saisie électronique passe-partout à utiliser pour appliquer l'article 4, tel que reproduit en annexe;
- ii) Dans le cadre de la Réunion d'experts et des Conférences des Hautes Parties contractantes au Protocole V, continuer de réfléchir au caractère approprié et à l'utilité du masque de saisie électronique passe-partout à utiliser pour appliquer l'article 4 en tant qu'outil destiné à enregistrer et conserver efficacement les données en rapport avec l'application de l'article 4.

Annexe

Révisé le 1^{er} octobre 2008

Article 4: Masque de saisie électronique passe-partout

Partie A

Le présent masque de saisie est destiné à faciliter l'enregistrement et la conservation des renseignements se rapportant aux obligations découlant de l'article 4.1 et de l'annexe technique du Protocole V. Les formules A à E de la partie A, qui n'ont qu'un caractère indicatif, peuvent être adaptées au niveau national.

Formule A

Période de conflit armé:

États dans lesquels la présence de REG potentiels est possible ou soupçonnée:

Emplacement des zones concernées

Nombre total estimé de REG

Munitions non explosées

Munitions abandonnées

Renseignements établis/actualisés par:

Renseignements conservés et stockés par:

Formule E – Détails relatifs aux munitions abandonnées (AXO)

Emplacement	Type de munitions	Nombre de munitions	État (périmées ou munies d'une fusée)	Latitude	Longitude	UTM X	UTM Y	Facteurs pertinents pour leur enlèvement

Partie B

Renseignements sur l'utilisation des munitions explosives dont il est possible qu'elles deviennent des REG au titre de l'article 4.2 et de l'annexe technique du Protocole V

Date du rapport (JJ/MM/AAAA):

Période de conflit armé visée par le rapport – Du ... au (JJ/MM/AAAA):

Le présent rapport porte sur tous les REG potentiels pour la période indiquée:

Oui Non, indiquer les exceptions

Centre officiel (à des fins d'éclaircissements)

Adresse:

Tél.:

Fax:

Adresse électronique:

Le présent rapport porte sur les REG potentiels situés dans le ou les États suivants:

Le présent rapport contient des renseignements sur :

Des munitions non explosées (UXO) Des munitions abandonnées (AXO)

Liste des annexes (cartes, renseignements concernant les munitions jugés utiles pour l'enlèvement)

Autres renseignements pertinents pour l'enlèvement des REG

Restrictions liées à la confidentialité

Renseignements sur les munitions explosives dont il est possible qu'elles deviennent des munitions non explosées (UXO) dans une zone cible donnée

1- Emplacement général des UXO identifiés ou potentiels

Nom du lieu:

	Emplacement général	Latitude	Longitude	UTM X	UTM Y	Rayon à partir du point	
Point 1 UXO							
Point 2 UXO potentiels							

2- Renseignements sur l'identification des munitions explosives utilisées dans la zone cible

Zone cible	Type de munitions	Nombre approximatif	Couleur	Taille	Forme	Autres inscriptions utiles	

3- Renseignements sur l'état attendu des munitions et les méthodes sûres pour les éliminer

Date et heure d'utilisation	État attendu des munitions	Méthodes d'élimination sûres

4- Renseignements utiles pour sensibiliser la population civile aux risques que présentent les UXO

Renseignements sur les munitions explosives abandonnées (AXO)

1- Renseignements sur la zone affectée où se trouvent les AXO

Nom du lieu:

	Emplacement	Latitude	Longitude	UTM X	UTM Y	Itinéraire d'accès sûr
Site 1						
Site 2						

2- Renseignements sur les AXO

Munitions	Types présents sur le site	Nombre approximatif	Date/heure	Couleur	Taille	Forme	Inscriptions	Méthode d'emballage

3- Renseignements sur l'état attendu des munitions et les méthodes sûres pour les éliminer

	Munitions	État attendu	Piège	Méthodes d'élimination sûres
Site 1				

4- Renseignements utiles pour sensibiliser la population civile aux risques que présentent les AXO
